

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÛNE
ARRONDISSEMENT DE LURE



VILLE DE
CHAMPAGNEY
(Haute-Saône)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 05 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 24

Date de la convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents : Mmes et MM a S. COLLILIEUX – B. PY – M. JACOBBERGER – G. BRIOT adjoints
T. SEGUIN – C. HOSATTE – N. SMAINE PELLETERET – C. PERON – O. HOUILLON – M. DUPATY
– T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – S. BERNARD – Z. KANJUGA – F. DEMESY
– S. FASQUELLE - M. HEQUET**

**Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – M. METTAVANT donne pouvoir à M.C. FAIVRE
Abstent(e)s ; K. LIONNET – J. MOLNAR – C. MATHIE**

Mesdames Myriam DUPATY et Ghislaine BRIOT ont été désignées secrétaire de séance

DCM 2026/06/47

Convention d'assistance Juridique

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'assistance juridique avec le cabinet DSC Avocats SCP.

Ce conseil et cette assistance pourront prendre la forme de consultations écrites et/ou orales, de préparation, de rédactions d'actes, de relecture de documents préparés par la commune de Champagny. Le montant des honoraires est évalué à 2 000 € HT par an et correspond à 15h30 annuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'assistance juridique avec le cabinet DSC Avocats SCP.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

